

• Des gilets réfléchissants distribués aux cyclistes aujourd'hui

jeudi 20.11.2008, 05:01 - La Voix du Nord

| EN VILLE SUR UN VÉLO |

L'antenne arrageoise de l'Association pour le droit au vélo (ADAV) distribue aujourd'hui des gilets réfléchissants aux cyclistes, rue Ernestale et avenue du Maréchal-Leclerc. Deux démarches accompagnées d'une sensibilisation des cyclos... et des automobilistes.

C'est un accessoire dont la présence est obligatoire dans les voitures depuis le 1er juillet. Le gilet fluo réfléchissant a aussi toute sa place sur les épaules des cyclistes. C'est pourquoi l'Association pour le droit au vélo (ADAV) d'Arras a prévu une distribution, aujourd'hui.

Dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière 2008, l'ADAV d'Arras a obtenu de la préfecture un financement destiné à la fabrication de gilets réfléchissants marqués, dans le dos, d'un logo incitant les automobilistes à respecter une largeur d'un mètre pour doubler un cycliste.

Deux points de distribution (de 16 h 30 à 18 h 30) ont été définis : au feu tricolore, dans la montée de l'avenue du Maréchal-Leclerc, près de la salle de sports Carnot-Gambetta, et au feu tricolore de la rue Ernestale, devant la Banque de France. Deux endroits qui n'ont pas été choisis au hasard. Dans le premier cas, l'ADAV dénonce la rénovation de cette portion d'avenue sans piste cyclable. Dans le second, l'association voudrait sensibiliser les automobilistes au respect des sas vélo. •

> Distribution aujourd'hui de 16 h 30 à 18 h 30 avenue Leclerc et rue Ernestale.

> Dimanche, à 11 h, l'ADAV « inaugure » la création d'un parking à vélos provisoire à Artois Expo, à Saint-Laurent-Blangy.

